

Communiqué CFDT-Culture

Le 30 juin 2006,

L'ÉTAT AU RÉGIME SEC OU

37 propositions de l'Observatoire de la Dépense Publique pour réduire les dépenses publiques d'ici 2012.

On avait vu le rapport Pébereau dont la CFDT-Culture vous avait livré un condensé en ce début 2006. Maintenant il y a ce rapport, proche des analyses et conclusions du « Pébereau » mais qui enfonce le clou et qui résonne comme un ordre pour les tenants et gestionnaires de l'État.

Mise en bouche :

Prises au milieu de ce rapport de 207 pages ces phrases donnent le « la » :

« une réflexion sur la réduction du nombre d'agents bénéficiaires du statut de la fonction publique n'est pas moins nécessaire... le passage à un statut contractuel de droit privé, qui serait appliqué à une part des agents n'intervenant pas sur des fonctions régaliennes, serait ainsi organisé. Dans ce schéma, seuls les emplois « régaliens », et non toute leur administration, resteraient soumis au droit public... Cette mutation permettrait de disposer d'une souplesse accrue dans la gestion des agents concernés.....elle pourrait s'accompagner de la revalorisation de certaines rémunérations... Ces projets ne peuvent être ignorés : ils doivent cependant être considérés comme une première initiative, qui doit être portée à son terme, et largement complétée ».

Nous sommes bien ici au cœur d'une question qui imprègnera les années à venir, à savoir :

- maîtrise des dépenses publiques : nécessités et urgences.

Le rapport, ses propositions :

D'emblée le rapport annonce qu'il faut opérer une réduction substantielle des dépenses. La réduction annuelle d'une centaine de milliards d'euros à l'horizon 2012 est l'objectif.

La dégradation des dépenses publiques enregistrée depuis 25 ans doit être endiguée par des réformes, dont l'assouplissement délibéré du statut de la plupart des agents publics.

Une action de cette ampleur ramènerait presque le poids de la dépense publique française par rapport à son PIB, dans la moyenne européenne.

Cependant, seule une pratique régulière et sérieuse de l'évaluation des politiques et de la gestion publique est indispensable. Elle doit notamment s'appuyer sur des dynamiques telles que « l'administration électronique et la pratique du guichet unique ».

Mais quelles sont ces 37 propositions pour maîtriser ces dépenses publiques ? :

- 1- **Simplifier les procédures administratives** tout en permettant de créer des gains de productivité sans dégrader la qualité du service rendu. Économie horizon 2012 : 3 à 4 Mds d'euros.

- 2- **Rationaliser la carte des implantations locales de l'État** en fusionnant des services déconcentrés de l'État ; en créant par exemple des services interdépartementaux et des guichets uniques et communs à ces services. Économie : 2 à 3 Mds d'euros.
- 3- **Intensifier le recours à des prestataires privés** en externalisant certaines fonctions ; Économie : 2,6 à 3,6 Mds d'euros.
- 4- **Rationaliser les procédures d'achat public** en regroupant et mutualisant la fonction « achat » des administrations. Économie : 1 à 1,8 Mds d'euros.
- 5- **Rationaliser la gestion immobilière et les travaux publics** en réduisant drastiquement le volume du parc immobilier de l'État. Économie : 3,3 Mds d'euros.
- 6- **Contrôler l'utilisation des subventions distribuées aux associations** en remettant en cause les subventions qui ne produisent pas d'effets établis.
- 7- **Adapter l'organisation des moyens de la sécurité intérieure à la réalité des besoins** en dédiant notamment exclusivement les forces de sécurité à des missions opérationnelles, non administratives ; Économie : 1,7 à 2 Mds d'euros.
- 8- **Rapprocher nos réseaux diplomatiques** de ceux de nos partenaires européens en réduisant la taille de notre réseau diplomatique et consulaire.
- 9- **Concentrer les crédits militaires sur les besoins essentiels** de la défense et réduire l'ambition de nos programmes d'équipement. Économie : 4,7 Mds d'euros.
- 10- **Assouplir l'organisation de l'enseignement scolaire** en resserrant la carte des options, en décloisonnant les spécialités des enseignements et en modifiant les taux d'encadrement. Économie : 3,2 Mds d'euros.
- 11- **Introduire de la souplesse et de l'autonomie dans la gestion des universités** en introduisant une contribution financière plus importante de la part des étudiants.
- 12- **Réorienter les fonds alloués aux politiques de l'emploi** dans un sens plus favorable au développement de l'activité économique en diminuant des dépenses au gré d'un assouplissement de l'ARTT et en mettant en extinction les divers régimes de préretraite. Économie : 6 à 7 Mds d'euros.
- 13- **Concentrer les effets de la politique du logement** sur les publics les plus défavorisés. Économie : 1 Md d'euros.
- 14- **Réformer les régimes de retraite du secteur public**, mettre fin aux pratiques iniques récompensant certains intérêts catégoriels, en rapprochant les régimes spéciaux du régime FP. Économie : 6 Mds d'euros mini.
- 15- **Réduire de manière drastique les dépenses** qui ne comportent aucune réelle justification d'intérêt général. Économie : 6 à 8 Mds d'euros.
- 16- **Limiter l'évolution des dotations de l'État aux collectivités locales.** Économie : 4 Mds d'euros.
- 17- **« Désacraliser » les dépenses fiscales** en réduisant ou supprimant des avantages fiscaux. Économie : 10Mds d'euros.
- 18- **Organiser la coopération entre collectivités** pour diminuer et partager les coûts de gestion en ouvrant des guichets uniques et en mutualisant des fonctions. Économie : 11 Mds d'euros.
- 19- **Intensifier le recours à des prestataires privés** par le développement du recours à l'externalisation.
- 20- **Rationaliser l'exercice des responsabilités des collectivités** en évitant les compétences redondantes, en instaurant des collectivités locales « chefs de file ». Économie : 3 à 5 Mds d'euros.
- 21- **Renforcer les contrôles sur l'attribution du RMI.** Économie : 500 M d'euros.
- 22- **Réduire les subventions locales** liées aux fonds structurels européens en mettant à profit les diminutions programmées de subventions communautaires afin de réduire dans le même temps les subventions versées par les collectivités locales. Économie : 2,5 à 3 Mds d'euros.
- 23- **Accélérer le désendettement des collectivités locales** pour réduire les charges acquittées au titre de la dette. Économie : 1,5 Mds d'euros.
- 24- **Rénover l'organisation des caisses de sécurité sociale** pour accroître leur productivité. Économie : 2 mds d'euros.
- 25- **Introduire une part de concurrence dans la gestion des caisses de sécurité sociale** par le biais des différents opérateurs.
- 26- **Rationaliser la carte hospitalière** en regroupant les laboratoires d'analyses et les trop nombreux plateaux techniques. Économie : 2 Mds d'euros.
- 27- **Homogénéiser et améliorer le niveau d'efficience atteint dans la gestion des hôpitaux.** Économie : 3,5 à 7 Mds d'euros.
- 28- **Réformer en profondeur la procédure d'achat et de gestion des médicaments** par les hôpitaux. Économie : 500 à 600 M d'euros.
- 29- **Réduire une part du volume de la demande de prestations adressée aux hôpitaux** en développant l'hospitalisation à domicile et en réduisant le flux de patients traités par les services d'urgence. Économie : 300 M d'euros.

- 30- **Encadrer davantage la rente de situation que représente la distribution de médicaments** et en limitant la progression des marges des pharmacies. Économie : 1 Md d'euros.
- 31- **Appliquer certaines des mesures préconisées par les gestionnaires de l'assurance maladie.** Et mettre fin aux surprescriptions médicales et paramédicales. Économie : 3,5 à 4,2 Mds d'euros.
- 32- **Modifier le mode de rémunération des praticiens** en médecine de ville pour stopper la progression des dépenses de ce secteur.
- 33- **Mieux contrôler le recours aux remboursements à 100%** en le réservant strictement aux affections de longue durée.
- 34- **Limiter les bénéficiaires de la politique familiale** pour les ménages aisés à des conditions de ressources, en conservant un système d'allocations versées sans condition de ressources mais en les intégrant à l'assiette de l'impôt sur le revenu. Économie : 1,6 Mds d'euros.
- 35- **Réduire les coûts générés par le service public de l'emploi** en fusionnant l'ANPE et les institutions du régime d'assurance chômage. Économie : 1,6 à 2 Mds d'euros.
- 36- **Concrétiser les économies attendues de l'amélioration du marché de l'emploi** et réduire le montant global des allocations chômage versées. Économie : 6 Mds d'euros.
- 37- **Mettre fin aux particularités du régime d'indemnisation chômage des intermittents du spectacle.** Économie : 950 M d'euros .

Total des économies préconisées : 92 à 106 Mds d'euros.

10 années se sont écoulées depuis que l'Observatoire de la Dépense Publique s'est efforcé d'interpeller les autorités politiques sur cette nécessité de maîtriser l'inflation incessante de la dépense. Et d'années en années, de négligences en négligences, la dérive n'a cessé de s'accroître. Mais qui peut dire aujourd'hui que les recommandations seront prises en compte et que des mesures seront mises en œuvre ?.....quand bien même le 1er ministre et son ministre des finances *ont formulé* l'objectif de ramener le déficit budgétaire public de l'État à zéro d'ici 2010 !!! Le moment d'un vrai changement serait il donc venu face à une situation intenable.....mais pour qui ? Certes pas pour ces apprentis sorciers politico/économiques et leurs gourous du monde de la finance mais sur le bon peuple et sa cohorte de ménages qui peinent à boucler leurs fins de mois.

L'Observatoire a donc souhaité aller plus loin que les précédents rapports en se concentrant sur des mesures concrètes d'économies de nature à permettre le redressement préconisé. **L'objectif proposé est même très supérieur à ce qui est utile pour ramener la dette sous la barre des 60% du PIB pour 2012.**

Ces 37 propositions veulent mettre en évidence des gisements d'économies sans compter ceux qui pourraient encore être comptabilisés.

Pourquoi ont-ils pris 2012 comme date butoir? La réponse se base sur l'expérience d'autres pays qui ont atteint cet objectif.....mais il n'échappera à personne que 2007 marquera le début d'une législature.....moment propice, pensent les rapporteurs, pour faire un choix de société qui mette en œuvre ces économies préconisées. Et décisions compatibles avec tout choix politique raisonnable, pensent ils également. Qu'il est doux de rêver.... !!

Ainsi, apprend-t-on aussi par ce rapport que, depuis 25 ans, la situation des finances publiques de notre pays n'a cessé de se dégrader. *Vous avez dit 25 ans ? ? Bizarre, ça nous remonte pile à l'année 1981.....et quel aurait pu être le séisme qui à partir de cette date plongea notre pays dans l'obscurité ?*

Les facteurs d'aggravation de la dette publique :

Les trois sources principales de cette situation sont l'État, les collectivités locales et la sécurité sociale. En 25 ans le poids des déficits n'a cessé de se répéter à cause d'une dérive constante des dépenses bien que les ressources aient été suffisantes. Pour mémoire rappelons ici que la dette publique, en 20 ans, est passée de 20% du PIB à 56,6% en 2000, 64,7% en fin 2004 pour atteindre probablement 66% en 2005.

Qui, quel pays dans ces conditions accepterait d'accorder à notre pays des conditions meilleures de refinancement de sa dette ? Comment pourrait-t-on trouver des taux d'emprunts plus faibles ?

Et dans ces conditions de fragilité économique; qui des ménages et individus citoyens s'engagera dans des dépenses alors que se profile à l'horizon une probable hausse des prélèvements obligatoires ? La dette d'aujourd'hui inquiète le consommateur mais pèsera inéluctablement sur les générations futures. Ce sera une injustice dès lors qu'elles auront à supporter le poids d'un héritage dû à l'irresponsabilité d'hommes politiques qui auront privilégié leurs intérêts de parti contre les intérêts de la Nation..

Loin de préparer l'avenir, l'accroissement continu de la dette le compromet sérieusement. Malgré des règles de stabilité des dépenses définies en 2002 l'État demeure dans la tendance de l'accroissement de celles ci.

Et naturellement on en arrive à l'inévitable diatribe contre les agents de l'État qui « plombent » le budget de l'État ». Leurs salaires, leurs pensions (à croire d'ailleurs qu'ils ne cotiseraient pas pendant leur période active !) sans compter le poids financier du coût de la signature du seul volet social de la discussion salariale de 2006 notamment validé par la CFDT et qui profitera à la totalité des agents.

La sécurité sociale n'est pas épargnée au constat de ses dépenses qui ne cessent d'augmenter trop rapidement, plus particulièrement en assurance maladie mais aussi à partir de maintenant en prestations vieillesse et en allocations familiales. Mais qui pouvait ignorer ceci ? Le baby-boom n'est pas un effet spontané ! Et qui se plaindrait de la reprise du taux de natalité ? Alors rien de plus normal que l'alourdissement de certaines charges mais n'est-ce pas justement aux hommes politiques d'anticiper ces phénomènes ? N'est ce pas aux hommes politiques de présenter un programme à long terme et non pour le temps de leur supposé passage aux commandes ? Quels sont ceux qui à ce jour se sont lancés dans cet exercice qui peut assurer la pérennité de l'État alors que se profilent des élections nationales? Qui va oser proposer une politique de long terme qui engage ces réformes en profondeur pour sortir le pays de l'eau?

Les collectivités locales sont montrées du doigt pour la forte croissance de leurs dépenses. Mais là aussi, qui pouvait ignorer que la décentralisation et le transfert des compétences n'engendrerait pas un tel phénomène ?

L'endettement : un phénomène français ?

Certes non. Plusieurs pays connaissent un niveau d'endettement supérieur ou égal à celui de la France comme Allemagne et Grèce. C'est là le poids des héritages de passifs anciens. Dans le même temps des pays enregistrent des soldes publics excédentaires parce qu'ils ont mené des politiques de réduction des dépenses publiques.

Les causes de la dérive :

Elles sont naturellement multiples et déjà soulignées dans le rapport Pébereau. Trop de corps de fonctionnaires, trop de ministères, trop de cabinets, trop de structures territoriales, trop d'élus. Le rapport suggère par ailleurs le caractère précaire de la plupart des mandats et des responsabilités des élus, qui décourage la continuité de l'action et la recherche de résultats dans la durée. Sans compter la confusion des responsabilités entre autorités administratives et autorités politiques.....*Les syndicats sont considérés comme ayant aussi leur part de responsabilités car trop corporatistes et conservateurs !*

Mais il est cependant reconnu que les Français ont favorisé le développement de leurs services publics qu'ils considèrent de qualité et performants.

Un tournant essentiel :

- au plan économique :

Le temps serait donc venu de se ressaisir ! Maîtriser enfin les dépenses et réformer en profondeur, comme en Scandinavie, au Canada ou en Australie.

L'endettement engendre aussi des conséquences autres que financières. Elles sont essentiellement économiques, sociales et administratives. Il faut noter par ailleurs que dans l'Europe ce sont les pays qui ont privilégié la dépense publique et les déficits budgétaires qui obtiennent durablement les performances économiques les plus médiocres. Inversement, des pays

comme l'Australie et le Canada qui ont mené une action plus énergique pour maîtriser leurs dépenses publiques obtiennent des performances économiques remarquables.

- au plan social :

L'assistanat, les effets négatifs qui confortent au chômage, le découragement de l'esprit d'initiative, l'encouragement des intérêts catégoriels sont les conditions d'un mal être social qui se traite de manière perverse par l'attribution de subsides sociaux. C'est une méthode superficielle et vicieuse que de traiter ainsi les problèmes fondamentaux. L'excès de dépenses publiques en ce domaine social ne peut qu'être facteur de la création de problèmes sociaux. Ainsi se creuse au fil du temps l'écart entre catégories aidées et non aidées par le sort que leur réserve la puissance publique, plutôt que de combler la fracture sociale.

-au plan administratif :

Si on résume la pensée des auteurs on peut dire grosso modo qu'il faut que les pouvoirs hiérarchiques, qui devront être moins nombreux, serrent plus la vis aux agents et qu'ils exercent de vrais pouvoirs de managers pour associer l'efficacité à l'efficience afin d'obtenir enfin la qualité de service qu'attendent les usagers ! ! . *« Il est essentiel qu'à tous les niveaux hiérarchiques les responsables disposent, sur la gestion des personnels chargés de les aider à remplir leurs responsabilités, d'une autorité suffisante »*. Par contre les agents seraient les premières victimes du système actuel qui limiterait leur autonomie, les enfermerait dans des carrières étriquées, empêcherait de reconnaître leur mérite, sans compter que la progression des effectifs empêche toute meilleure rémunération. Dans ce même esprit, des éléments de reconnaissance de la responsabilité des gestionnaires doivent être prévus : cette reconnaissance devant notamment se traduire de manière positive et négative par rémunération au mérite et un déroulement de carrière qui dépendent réellement des résultats obtenus...dit on et écrit on ! ! *Autrement dit, pour tous, il faudra fonctionner comme les grandes entreprises avec rendement et docilité : la carotte et le bâton*. C'est déjà bien en œuvre avec la nouvelle notation et le système des primes au mérite que la CFDT-Culture a dénoncés haut et fort. *On assiste encore ici à un lancer de banderilles sur le dos des agents de l'État. Tantôt encensés, tantôt jetés aux orties selon le message à faire passer !*

Dès maintenant et encore plus pour demain il faudra s'habituer à de nouveaux mots qui jalonnent la carrière des personnels, tels que : évaluation, reconnaissance, mérite, rendement, résultats, méritant, intéressement, productivité, motivation, émulation...et promotion. *Promotion mais avec une reconnaissance qui serait plus pertinente, directement liée à une cette reconnaissance du mérite des personnels, pour ceux qui ont un goût particulièrement poussé de l'intérêt général et du service rendu au public*. En fait et on ne se gêne pas de l'écrire, au cas ou de bonnes oreilles seraient réceptives : « les avancements actuels sont excessivement liés à l'ancienneté et trop rarement au mérite, les commissions administratives paritaires sont trop formelles avec une gestion contraignante, avec trop de pouvoir et pas assez de poids sur la discipline ». *Ces CAP empêchent par exemple la hiérarchie de prendre une mesure de mobilité vis à vis d'un agent ou d'avoir des sanctions immédiates sur des questions d'ordre disciplinaire... voilà de quoi veut on faire demain*. Mais il faudra bien réagir un jour à toutes ces atteintes insidieuses vis à vis des personnels, à toute cette instrumentalisation de l'administration par des donneurs d'ordre et de leçons, peut-être ceux là même qui ont moins de conscience ou d'éthique professionnelle que tous ces serviteurs d'idéaux que sont tous les personnels de tous les services publics. *La CFDT-Culture ne saurait admettre que sous prétexte de réglementation on aille vers des dérives irréversibles pour l'avenir des services publics, de leur devenir et de celui des agents au service des publics*.

La réduction des dépenses publiques ne peut s'accommoder d'une nouvelle pression fiscale :

Le retour à l'équilibre passe nécessairement par la seule réduction des dépenses publiques, l'autre voie de la pression fiscale n'étant exploitable qu'en théorie !... **d'autant que la France est confortablement installés dans le peloton de tête des meilleurs États européens pourvoyeurs de fonds fiscaux sur le dos des bons citoyens !** Dans ces conditions on peut comprendre que toute nouvelle atteinte au pouvoir d'achat des français ne pourrait qu'être contre productif économiquement.

D'autres pays ont réussi. Les rapporteurs s'autorisent donc à penser que...en rappelant que pour y parvenir la France doit se conformer aux termes du Pacte de stabilité et de croissance, en maintenant les déficits publics sous les 3% du PIB ainsi qu'en réduisant le rythme de progression des dépenses de Sécurité Sociale.

Il faut aussi que la France comprenne que la concurrence n'est pas antinomique d'un bon fonctionnement des services publics et qu'elle serait même porteuse de progrès très importants avec un résultat économique immédiat, selon les rapporteurs. Ce recours à la concurrence entraînerait même une dynamique d'émulation des services publics qui seraient conduits à s'adapter et à réaliser un effort de productivité pour ne pas être évincés, ce qui permettrait une plus grande maîtrise structurelle de la dépense.

On se permettra tout de même un commentaire ici, car jusqu'à présent on a plutôt constaté des effets négatifs induisant pertes de marchés et activation de chômage(imprimerie nationale, EADS et bien d'autres).

Le rapport postule que le renforcement de l'activité économique, et donc du potentiel de croissance structurelle, passe nécessairement et aussi par une baisse de la pression fiscale.

La méthode qui consiste à faire supporter tout nouvel investissement public sur des prélèvements obligatoires est une contrainte publique peu démocratique. Il est donc indispensable que tout engagement de dépense publique réponde à un intérêt public, avec un bon choix d'opérateur pour une efficacité et une efficience maximum. C'est vrai pour l'État, c'est tout aussi vrai pour les collectivités publiques !

Quelles pourraient être les conditions du succès ? :

Si les relations entre les diverses catégories de responsables, politiques et non politiques, étaient claires et mutuellement responsabilisantes ; que le fonctionnement des diverses administrations et les relations entre leurs membres étaient conformes à une vraie logique managériale ; que la gestion du temps public comme les relations entre les diverses autorités territoriales étaient suffisamment simples et cohérentes ; qu'une mise en commun des pratiques les plus efficaces permette d'en tirer pleinement parti, alors les conditions...oui mais si c'est aussi facile pourquoi donc aucun programme politique ne s'est jusqu'alors orienté vers cet axe directeur ? Pourquoi la lisibilité de la dépense publique passée et présente n'a-t-elle servi de révélateur ? **Parce qu'il est probable que l'enjeu de pouvoir s'accommode mal des mots économie et rigueur.** Alors, bien sûr, il faut évaluer les politiques publiques et la gestion publique pour définir des politiques centrales ou locales des législations à adopter, des structures à choisir, des moyens à affecter en hommes et crédits. Ces connaissances peuvent permettre la réduction des coûts et l'amélioration des services publics, sans forcément d'ailleurs mettre systématiquement en cause les coûts des personnels reconnus ici, dénoncés là. Les rapporteurs attendent beaucoup à cet égard de l'application et des répercussions de la LOLF.

Il est essentiel, lit on, que les concitoyens prennent conscience que moins de dépenses publiques équivaut à terme à moins d'impôt et à plus de pouvoir d'achat pour tous...mais à quel degré et pour quelle part en sont ils responsables ? ! N'y a-t-il pas là une responsabilité purement politique ? N'y a-t-il pas là nécessité pour les hommes politiques de mettre en oeuvre une pédagogie vis à vis des citoyens ? Et n'ont ils pas devoir d'exemplarité dans l'exercice de leurs responsabilités ?

Succulent...

Il eût été regrettable que l'on ne vous citât point le paragraphe ci dessous dans son intégralité :

« Dans l'hypothèse, vérifiée depuis plusieurs décennies, où l'exécutif ne recherche pas prioritairement à maîtriser la dépense, le législatif ne joue donc pas le rôle d'un véritable contre-pouvoir qui exercerait une influence modératrice. Ainsi, les dernières législatures ont quelquefois montré une majorité de députés désireux de réduire la dépense publique, mais qui ne pouvaient, par discipline majoritaire, concrétiser ces souhaits.

La LOLF, dit le rapport, répond à ces insuffisances et améliore l'information des élus, en leur donnant l'opportunité de mieux définir les objectifs poursuivis par les politiques publiques. Ainsi il faudrait qu'ils consacrent une plus grande partie de leur temps à un examen critique de la loi de règlement, et donc à l'analyse de la réalité des dépenses faites et des résultats obtenus. Cette condition paraît incontournable pour qu'ils puissent apprécier valablement les projets de budget et responsabiliser effectivement les ministres et leurs principales administrations.

« Les mêmes élus qui demandent un plafonnement de la fiscalité n'acceptent pas, parce qu'ils sont élus locaux, d'associer les collectivités locales à cet effort national ».

« Pour donner un souffle nouveau au travail parlementaire.....il est hautement souhaitable de réformer les règles de cumul ». **La situation de cumul conduit à cumuler plusieurs emplois dont chacun nécessiterait une activité à temps plein.**

Oui, ils ont osé écrire tout ceci !

Mais il y a encore loin des principes de la LOLF à son application effective...bien que rien ne soit impossible pour qui veut...

Des recommandations et de l'usage de la LOLF :

Si les pouvoirs publics se donnent du temps, si les actions sont lancées dans le temps, si la dimension pluriannuelle des budgets était prise en compte, si on ne remet pas en cause les programmes en cours, si les élus et les gouvernements savaient mieux gérer leur temps, si notre pays n'était plus un gestionnaire à court-termiste et que l'on décrète de mettre en œuvre les 37 propositions avancées avec, en parallèle, une application rigoureuse de la LOLF ; il est possible de répondre aux objectifs fixés.

La CFDT-Culture, hormis quelques remarques ici ou là, n'a pas jugé bon de commenter l'ensemble des éléments constitutifs de ce rapport qu'il a fallu synthétiser le plus possible sans altérer l'esprit et l'orientation. C'est un énième rapport. Nous l'avons écrit. Il revêt cependant un caractère plus solennel en forme d'avertissement à tous les élus et gouvernants ou postulants gouvernants. Il se situe dans un contexte économique particulièrement critique qui, s'il appelle à plus de rigueur, n'exclut en rien la concertation et le dialogue social qui permettent de rechercher tout moyen d'action économique et social sans qu'il pèse encore et davantage sur le citoyen.

-